

DATE DE CONVOCATION
30/09/2024

DATE D’AFFICHAGE
30/09/2024

| |
|--------------------------------------|
| NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE |
| 26 |
| PRÉSENTS |
| 21 |
| VOTANTS |
| 25 |

L’an deux mille vingt-quatre, le **lundi 7 octobre**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

Etaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIÈRE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, M. Nicolas RICHTER, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

M. Jean-Pierre ISABEL donne pouvoir à M. Patrick DESVAGES
M. Abdellah FAWZI donne pouvoir à M. Damien de WINTER
Mme Magali LE BLAIS donne pouvoir à Mme Sara ROUZIÈRE
Mme Agathe PETRIGNANI donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE

Absente non excusée

Mme Isabelle PIERRE

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis BOISSÉE

Délibération n° 24.10.07/18

Objet / Versement d’une subvention exceptionnelle au CCAS

Monsieur le Maire informe l’assemblée délibérante que le Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) de la Ville de Giberville a sollicité une subvention exceptionnelle d’un montant de 40 000 €, afin de solder son exercice budgétaire 2024.

Monsieur le Maire précise que cette demande intervient dans un contexte où les charges et les besoins sociaux ne cessent de croître pour les habitants, et de fait pour les structures telles que les CCAS.

Ainsi, la présente subvention exceptionnelle permettra de financer des dépenses exceptionnelles engagées par le CCAS pour soutenir les populations les plus vulnérables et garantir son équilibre financier.

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, à l’unanimité ;

CONSIDÉRANT que la subvention versée au CCAS est de nature à garantir son équilibre financier ;

CONSIDÉRANT que le versement d’une subvention à une association ou à un organisme est soumis à une délibération du Conseil municipal ;

APPROUVE le versement d’une subvention exceptionnelle de 40 000 € au Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) de la Ville de Giberville pour financer des dépenses exceptionnelles constatées lors du présent exercice budgétaire 2024 ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Jean-Louis BOISSÉE



Le Maire,
Damien de WINTER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20241007-241007-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2024